

Suppressions de postes dans le solaire et l'éolien

Les salariés redoutent une perte de compétences, dans une filière pourtant appelée à se développer

En début d'année, l'heure était déjà grave, dans ce milieu peu accoutumé aux manifestations, aux syndicats et aux haut-parleurs. «*Stop à la casse des emplois et de l'industrie des énergies renouvelables*» en France, disait le tract du 10 février, demandant à l'Etat «*une véritable stratégie industrielle*» et «*un cap politique clair et assumé sur la transition énergétique*». Ce jour-là, plusieurs centaines de salariés se mobilisaient à l'appel d'un collectif informel, avec le renfort d'une quarantaine de comités sociaux et économiques (CSE) d'entreprises. Au total, près de 1000 manifestants, selon les organisateurs, à Paris, sur l'esplanade des Invalides, non loin de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à Montpellier, devant l'hôtel de préfecture de l'Hérault.

Cinq mois plus tard, les craintes persistent dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier pour le solaire et l'éolien. Si

l'on s'en tient à celle du média en ligne *GreenUnivers*, la liste des entreprises à avoir lancé un plan de licenciement s'allonge – un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), selon la formulation contre-intuitive de l'administration.

Un « non-sens absolu »

Fin 2025, c'étaient le breton Okwind et la filiale française de l'allemand RWE. En janvier, celle du canadien Boralex. En avril, le parisien Voltaia et l'antenne de l'espagnol Iberdrola. Puis le montpelliérain Urbasolar, filiale du suisse Axpo, en mai, et le béglais Valorem en juin. Liste non exhaustive. «*La casse sociale, c'est une peur, mais c'est aussi déjà une réalité dans certaines entreprises, des PME, des ETI [entreprises de taille intermédiaire], des filiales françaises de grands groupes étrangers*», affirme Laurent Smagghe, secrétaire CGT du CSE d'EDF power solutions. La filière solaire pèse, à elle seule, plus de 44 000 emplois di-

rects, selon des chiffres de 2024 présentés en avril par une organisation patronale, le Syndicat des énergies renouvelables (SER). C'est davantage que l'éolien terrestre (plus de 16 800) et l'éolien en mer (plus de 7 800).

Au bout du compte, entre départs non remplacés et licenciements, combien d'emplois disparaîtraient-ils dans la nature ? Même les organisations professionnelles du secteur, qui ont vu d'un bon œil la manifestation des salariés, le 10 février, se disent

incapables de fournir un inventaire précis. «*La diminution des emplois, et donc des savoir-faire dans les énergies renouvelables, serait un non-sens absolu, un paradoxe, alors que le gouvernement et l'ensemble du monde politique parlent d'électrification et de souveraineté*», relève Mattias Vandembulcke, délégué général adjoint de France renouvelables (ex-France Energie éolienne). «*Certains PSE passent sous le radar, notamment dans les petites structures de moins de 50 employés*», estime Valentin Pineau, un salarié responsable de projets photovoltaïques à ABO Énergie, par ailleurs élu au CSE sans mandat syndical.

Après avoir finalisé son plan, Okwind a annoncé avoir fait fondre ses effectifs d'*environ 42 %*. Cette entreprise spécialisée dans les équipements d'autoconsommation solaire est passée de 235 salariés en janvier 2025 à 137 en mars 2026. A propos d'Urbasolar, autre spécialiste de l'énergie photovoltaïque, l'affaire n'est pas encore plifiée. Sur quelque 400 postes, la direction entend en supprimer

« La casse sociale, c'est une peur, mais c'est aussi déjà une réalité »

LAURENT SMAGGHE
secrétaire CGT du CSE d'EDF
power solutions

au moins une cinquantaine. Avec l'appui de la CFE-CGC, syndicat de cadres, les représentants du personnel avaient prévu une mobilisation devant le siège de l'entreprise, à Montpellier, avec un appel à la grève le matin du jeudi 9 juillet. Ils réclament «*des conditions de départ acceptables*» pour ceux qui partiront et «*une réorganisation cohérente et sans surcharge*» pour ceux qui resteront.

D'une manière générale, «*ce sont plutôt les équipes de développement de projets qui sont les plus menacées par des suppressions de postes*», considère Daniel Bour, président d'Enerplan, une institution représentant la filière solaire. Et pour cause, les industriels

déplorent un manque de visibilité sur les appels d'offres permettant aux projets de disposer de soutien public. Il a fallu attendre plus de deux ans pour que soit publiée la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie, par un décret du 12 février.

Pour ne rien arranger, contrairement à ce qui était envisagé, le texte a revu à la baisse ses ambitions quant au développement du solaire et de l'éolien terrestre. Si la consommation électrique repart à la hausse dans le pays, il comporte «*une clause de revoyure, dès 2027, dont personne ne sait trop encore ce qu'elle signifiera*», souligne Jules Nyssen, président du SER.

«*Sans parler de l'élection présidentielle de 2027, qui pourrait elle aussi faire office de clause de revoyure*», ajoute le dirigeant, évoquant là une incertitude supplémentaire. Ces derniers mois, y compris dans les rangs du Parlement, la droite et l'extrême droite ont multiplié les attaques contre les énergies renouvelables, jusqu'à agiter la menace d'un moratoire. ■

ADRIEN PÉCOUT



Opération de maintenance sur une éolienne, à Andilly-les-Marais (Charente-Maritime), le 10 mars 2025. CHRISTOPHE ARCHAMBAULT/AFP

